ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Tableau des projets réalisés / finalisés en 2023 :

Le PCDR étant terminé depuis le 29 janvier 2020, cette annexe est sans objet

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019	PCDR classique	Création et réaménagement de liaisons douces aux alentours et entre les 2 villages. Première phase : étude et travaux	Il s'agit de la création d'une liaison douce entre les villages de Baelen et Membach. Des trottoirs ainsi que des pistes cyclables suggérées et en site propre seront aménagés. Il est également prévu de porter une attention particulière à la sécurisation du carrefour du centre de Membach.	722.325,26 €

Etats d'avancement physique du projet	**Date**
Délibération du conseil communal : demande de convention	11/11/19
Signature convention-exécution par le Ministre	24/12/19
Lancement d'un appel à auteur de projet	20/11/20 envoi invitations
Désignation du bureau « Gesplan » comme auteur de projet	28/01/21 approbation collège 20/04/21 notification marché
Approbation de l'avant-projet par le Collège communal	30/12/21
Approbation de l'avant-projet par la RW	02/08/22
Approbation du projet par le conseil communal	
Approbation du projet par la RW + avenant	
Mise en adjudication	
Réception provisoire	
Etat d'avancement financier du projet	**Montant**
Montant conventionné à X%	
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Dossier en stand by : procédure d'expropriation en cours

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2011	PCDR classique	Aménagement du cœur de Baelen.	660.000 € Avenant 2015 – montant complémentaire : 143.413.54€	30.11.2015

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	**/**	
Montant de la vente	**/**	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	/	

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[1] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	/		
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	/
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	/
	Type	Montant annuel	/

[1] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[2] = recettes moins charges		Montant annuel	/
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation de diverses fêtes locales pour entretenir la convivialité (kermesse, bal…)
	Cours sportifs (tai-chi) extérieurs en été si le temps le permet
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Maintien de la convivialité

[2] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[3] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

<table>
<tr><td>Année de l'installation de la CLDR</td><td>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</td><td>Dernière date de la modification de composition de la CLDR[4]</td><td>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[5]</td></tr>
<tr><td>2006</td><td>2006</td><td>25.02.2019</td><td>2021</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[6]</td><td>CLDR 23/03/2023</td><td rowspan="4">Nombre de présents</td><td>10</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>GT Climat et environnement 19/01/2023</td><td>9</td></tr>
<tr><td>GT Nature</td><td>10</td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l'opération de développement rural</td></tr>
</table>

[4] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[5] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[6] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<u>1 réunion de CLDR ont eu lieu en 2023.</u> La réunion a porté sur la présentation du projet de liaison douce entre Baelen et Membach par l'auteur de projet. La CCATM était aussi invitée pour l'occasion. Les membres ont pu échanger et poser leurs questions concernant le projet. La fin de la réunion consistait en la présentation du lancement de la nouvelle ODR. <u>Concernant les GT</u> : Le GT Climat et environnement s'est tenu en janvier pour préparer sa prochaine action. Le GT Nature a mené son action annuelle de débroussaillage et d'entretien de la mare Le GT mobilité, sentiers et patrimoine a proposé un projet au GAL Pays de Herve Il faut noter que la FRW n'a pas pu effectuer sa mission d'accompagnement comme prévu puisqu'elle a perdu plusieurs cadres dont une agente en charge de la commune. La commune n'a donc pas pu bénéficier d'un accompagnement optimal.
Propositions de projets à entreprendre → **Sans objet étant donné que le PCDR est terminé**	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	

Modification de la liste des membres de la CLDR

La liste des membres sera modifiée lors de la mise en place de la nouvelle CLDR en lien avec la nouvelle ODR.

Annexe 5 : Sans objet puisque hors validité du PCDR